



FICHE DE DONNEES DE SECURITE selon règlement CE n°19007/2006

Version 1
le 01/07/2025

1- Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise

- 1.1. *Nom du produit :*
PATINE VERTE ANTIQUE
- 1.2. *Utilisation du produit :*
Cette patine permet de teinter et patiner par oxydation les métaux cuivreux.
- 1.3. *Fabricant :*



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

- 1.4. *Numéro d'appel d'urgence : Centre Orfila France : 01 45 42 59 59 depuis la France*

2- Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange: (CLP)

<u>Classe de danger</u>	<u>Catégorie de danger</u>	<u>Phrases H</u>
Toxicité (chronique) pour le milieu aquatique	catégorie 1	H411
Toxicité aiguë par voie orale	catégorie 4	H302
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	catégorie 1	H314

*Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16

2.2. Eléments d'étiquetage : (CLP)

Composants dangereux : DINITRATE DE CUIVRE
DIOXYDE DE SELENIUM

Pictogramme de danger :



GHS05



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement : danger

Mention de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de prudence

Prévention P102 Tenir hors de portée des enfants
P273 Eviter le rejet dans l'environnement
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un



équipement de protection des yeux/ du visage.

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Intervention

P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison / un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche

P391 Recueillir le produit répandu

Elimination

P501 Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Stockage

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable.

3- Composition/information sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses N° CAS	Numéro CE N° d'enregistrement Reach	Teneur	Classification
Dinitrate de cuivre 10031-43-3	221-835-5	2,5-10%	Ox Liq. 2, H272 Ox Sol. 2, H 272 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315
Dioxyde de sélénium 7446-08-04	231-194-7 034-002-00-8	2.5-10 %	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H331 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 1, H410
Acide phosphorique 7664-38-2	231-633-2 01-211-94855924-24	1-5%	Metal. Corr.1, H290 Skin Corr.1B, H314
Dichlorure de cuivre 10125-13-0	231-210-2	1-5%	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Voir texte des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 « autres informations »



4- Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :	Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter à nouveau. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement ; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Inhalation :	Air frais ; assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. En cas de persistance des maux, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Contact avec la peau .	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
Contact avec les yeux :	Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Ingestion :	Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indications des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition

Traitement : Pas d'autres informations disponibles.

5- Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :
Eau pulvérisée
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant

6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Se référer aux mesures de protections énumérés dans les sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :



Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections :

Manipulation, voir section 7.
Equipements de protection individuelle, voir section 8.
Elimination, voir section 13.

7- Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Prévention des incendies et des explosions :
Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
Aucune exigence particulière

Indications concernant le stockage en commun :
Pas nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage :
Tenir les emballages hermétiquement fermés

7.3. Utilisation(s) finales particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.



8- Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

7864-38-2 acide phosphorique 75%

VLE (France) Valeur limite d'exposition : 2 mg/m³, 0, 5 ppm

VME (France) Valeur momentanée : 1 mg/m³, 0, 1 ppm

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :

Gants de protection.

Matériau des gants : gants en caoutchouc

Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques

9- Propriétés physique et chimiques

9.1. Information sur les propriétés chimiques et physiques essentielles :

Aspect	liquide
Couleur	bleu
Odeur	caractéristique
Valeur du pH à 20°C	1,5
Changement d'état	
Point de fusion	Non déterminé
Point d'ébullition	Non déterminé
Point éclair	Non applicable
Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion	Le produit n'est pas explosif
Température d'auto-inflammabilité	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Densité	1060-1070
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	entièrement miscible

**9.2. Autres informations :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10- Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : pas de décomposition en cas d'usage conforme

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11- Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
10031-43-3 dinitrate de cuivre		
Oral	LD50	940mg/kg (rat)
7446-08-4 dioxyde de sélénium		
Oral	LD50	68 mg/kg
10125-13-0 dichlorure de cuivre		
Oral	Corrosif	336 mg/kg

Effet primaire d'irritation :

Corrosion cutanée / irritation cutanée

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Compte—tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



12- Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
10031-43-3 dinitrate de cuivre		
CL50	Non établi	
7446-08-4 dioxyde de sélénium		
LC50 96h	2,9mg/l (ECOTOX Database)	Pimephales promelas (vairon à grosses tête)
10125-13-0 dichlorure de cuivre		
LC50 96h	0,12-0,23 mg/l	Cyprinus carpio (carpe) 96h

Toxicité aquatique : pas d'autres informations importantes disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles

Effets écotoxiques :

Remarque : toxique pour les poissons

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable

Vpvb / Non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.



13- Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés

Recommandation : évacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID) :

14.1 Numéro ONU : UN 1760
ADR, IMDG, IATA

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DIOXYDE de SELENIUM, ACIDE PHOSPHORIQUE)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (selenium dioxide, phosphoric acid)

IATA : CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (selenium dioxide, phosphoric acid)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR



Classe 8 (C9) Matières corrosives
Etiquette 8

IMDG



Class 8 (C9) Matières corrosives
Label 8

IATA



Class 8 Matières corrosives
Label 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA : III

Code de classification : C9

Identification de danger n° : 80

Etiquette de danger (risque primaire) : 8



14.5 Dangers pour l'environnement : Le produit contient des matières dangereuses pour l'environnement : dioxyde de sélénium, dintrate de cuivre 3H2O, chlorure de cuivre 2H2O.

Polluants marins : OUI
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR) : Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Attention ; Matières corrosives

IMDG N° EmS : F-A, S-B

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Non applicable

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités limitées (LQ) : 5L
Quantités limitées (EQ) : Code E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur : 1000 ml
Catégorie de transport : 3
Code de restriction en tunnels : E

IMDG

Limited quantities (LQ) : 5L
Excepted quantities (EQ) : Code E1
Maximum net quantity per inner packaging : 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging : 1000 ml

Règlement type de l'ONU : UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DIOXYDE de SELENIUM, ACIDE PHOSPHORIQUE) 8 (C9) III Matières corrosives.

15- Informations réglementaires

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations disponibles

Autres informations réglementaires

Déchets d'emballages, Applicable
Rejets interdits, Applicable
Maladies professionnelles du régime générale
Aide-mémoire juridique TJ19
Surveillance médicale, Sans objet



Risque cancérigène, Sans objet
Travaux interdits, Art. R234-16 (jeunes travailleurs) :
Applicable
Aération/Assainissement, Applicable
Prévention des incendies, Applicable
Hygiène alimentaire, Sans objet
Produits cosmétiques, Sans objet
Installations classées, Applicable - Rubrique(s) n° 1431 – 1433- 1434

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

16- Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H290 Corrosif pour les métaux
H301 Toxique en cas d'ingestion
H302 Nocif en cas d'ingestion
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315 Provoque une irritation cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H331 Toxique par inhalation
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT : US Department of Transportation

IATA : International Air Transport Association

GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50 : Lethal concentration, 50 percent

LD50 : Lethal dose, 50 Percent

PBT : Persistent, Bioaccumulative and toxic

VPvB : very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3 : Acute toxicity, Hazard Category 3

Acute Tox. 4 : Acute Toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2 : Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Aquatic Acute 1 : Hazardous to the aquatic environment – Acute Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 1 : Hazardous to the aquatic environment – Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2 : Hazardous to the aquatic environment – Chronic Hazard, Category 2

Utilisation : Produit à utiliser uniquement dans les procédés industriels.

Références : Les informations de cette fiche sont conformes au règlement 453/2010 du 20 mai 2010. Les informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en termes de sécurité et non d'en garantir les propriétés.